Gymnastique sportive [CP-6ème]

Gymnastique rythmique

Tarifs pour une séance par semaine : 120€/an

Gymnastique sportive

L'éducateur élabore des séances d'apprentissage dans la pratique de différents agrès (sol. barres. saut de cheval, poutre) sans une recherche de maîtrise compétitive. Le but est d'apprendre à découvrir et maîtriser son corps en évolution sur les agrès.

L'une des finalités de l'activité est de créer et de proposer un spectacle aux parents en gymnastique au sol lors d'un Gala de fin d'année.



Gymnastique rythmique

L'équipe d'éducatrices sportives élabore des séances d'apprentissage dans le maniement des 5 engins (massues, ruban, cerceau, corde et ballon), le tout en se déplaçant de façon harmonieuse et esthétique sur le rythme de la musique.

L'une des finalités de l'activité est de créer et de proposer un spectacle aux parents lors d'un Gala de fin d'année.



Caleçon et chaussons de gymnastique

LUNDI

de 16h45 à 17h45 CP-CE1

LUNDI

de 17h45 à 19h15

CE2-CM1

MERCREDI

de 16h à 17h30

CM2-6^{ème}

Qumnase de l'Ardente

MERCREDI

de 15h30 à 17h CM2-3^{ème}

JEUDI

de 16h45 à 17h45 CP-CE1

JEUDI

de 17h45 à 19h15

CE2-CM1

Qumnase de l'Ardente

Cette activité peut être Cette activité peut être poursuivie en club à Houilles poursuivie en club à Houilles, ou à Chatou. à Chatou ou au Vésinet.

Modalités d'inscriptions

(Nombre de places limité)

Enfants carrillons scolarisés dans un établissement de la commune :

- > Sur l'Espace Citoyen Premium (règlement par carte bleue)
- > En mairie (règlement en espèce ou par chèque à l'ordre de la « Régie SEJ Carrières-sur-Seine »)

Enfants carrillons scolarisés dans un établissement hors commune:

> Inscription en mairie (justificatif de domicile obligatoire)

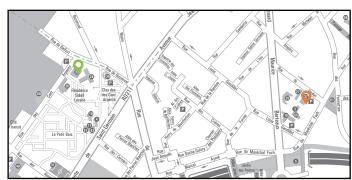
Réinscriptions 2ème & 3ème trimestres

2ème trimestre : du 04/11/2020 au 02/12/2020 3ème trimestre: du 03/03/2021 au 31/03/2021

Nouvelles inscriptions (dès 12h)

2^{ème} trimestre: mercredi 09/12/2020 3ème trimestre: mercredi 07/04/2021

Accès



• Gymnase des Alouettes 2. rue des Cent Arpents

• Gymnase de l'Ardente 13. rue de Verdun

Contacts

École Municipale des Sports

Mairie de Carrières-sur-Seine Service des Sports 1, rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine

01 30 86 89 80/82 - sport@carrieres-sur-seine.fr

Retrouvez tous les plannings des cours et des stages de vacances sur www.carrieres-sur-seine.fr







Toutes les activités sportives municipales pour les enfants carrillons, de la petite section de maternelle à la 3^{ème}



Flashez ce code rouvez toute l'actualité





L'École Municipale des Sports

Service municipal rattaché au service des Sports, l'École Municipale des Sports propose aux élèves carrillons 4 sections sportives à destination des élèves de la petite section de maternelle à la 3^{ème}:









Toutes les sections sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État et placées sous la responsabilité de la Direction des Sports de la Ville de Carrières-sur-Seine.

Informations pratiques

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités choisies devra être retourné au service des Sports par mail, avant le premier jour de pratique ou donné au responsable du cours en dernier recours. Si ce document n'est pas parvenu avant la 3ème séance, votre enfant sera accueilli mais ne pourra pas pratiquer son activité.

Pour pouvoir prévenir les parents, en cas de besoin, le plus rapidement possible, il est indispensable que vous complétiez très précisément la fiche sanitaire de l'enfant et que vous pensiez à nous communiquer tout changement.

En cas d'accident, le responsable préviendra immédiatement les secours. Si nécessaire, l'enfant sera orienté vers un hôpital, accompagné d'un adulte.

Le Petit Jardin Sportif

(Petite section de maternelle)

&

Le Jardin Sportif

(Moyenne et grande sections de maternelle)

Cycles d'apprentissage et de découvertes

- Manipulation d'objets: jeux de ballon, travail avec petits engins (rubans, cerceaux, balles, frisbee...).
- Assimilation de règles : jeux traditionnels et jeux de ballon.
- Agir avec ou contre l'autre : jeux traditionnels, jeux d'opposition, jeux de lutte et jeux de raquettes.
- Évoluer dans différents éléments et acquérir des notions d'équilibre, d'adresse, de rapidité...: jeux athlétiques, initiation à l'escalade, à la gymnastique, aux ateliers du cirque et d'expression corporelle.
- TVêtements adaptés aux activités intérieures et extérieures

Le Petit Jardin Sportif

Le Jardin Sportif

Tarifs pour une séance par semaine : 42€/trimestre

MARDI

de 16h45 à 17h30

Q Gymnase de l'Ardente

MARDI

de 17h30 à 18h30

Gymnase de l'Ardente

MERCREDI

de 13h30 à 14h30

Q Gymnase des Alouettes

MERCREDI

de 13h30 à 14h30*

Q Gymnase de l'Ardente

MERCREDI

de 14h30 à 15h30*

Q Gymnase de l'Ardente

*Possible partenariat avec le centre de Loisirs «Les Pierrots». Contactez le service des Sports de la Ville.

Multisports

(Du CP au CM2)

Deux cycles d'activités sportives différentes par trimestre, selon le jour d'inscription

- Jeux collectifs: gamelle, poule/renard/vipère, gendarmes et voleurs, balle aux prisonniers, éperviers, balle assise...
- Jeux de raquettes : tennis, tennis de table, badminton, speedminton...
- Sports collectifs: football, base-ball, basket-ball, handball, volley-ball, rugby, hockey, ultimate, cross canadienne, kin-ball...
- Jeux de duels : judo, lutte, boxe...
- Sports individuels: escalade, gymnastique, athlétisme, gymnastique rythmique, expression corporelle, acrosport, rollers, vélo, patinette, golf, tir à l'arc...
- TVêtements adaptés aux activités intérieures et extérieures

Multisports

Tarifs pour une séance par semaine : 42€/trimestre 28€/semaine pour les stages pendant les vacances

LUNDI de 16h45 à 18h15** Gumnase de l'Ardente MARDI de 16h45 à 18h15** CP-CE1 Gymnase de l'Ardente **MERCREDI** de 10h30 à 12h Gymnase de l'Ardente **MERCREDI** de 14h30 à 16h CP-CE1 Gymnase des Alouettes **VENDREDI** de 16h45 à 18h15** CP-CE1

Gumnase des Alouettes

& CE2-CM2

^{**}Possible prise en charge par les éducateurs sportifs à l'école sous certaines conditions : l'enfant doit être scolarisé dans le groupement scolaire proche du gymnase et les deux parents doivent justifier d'un emploi. À la charge des parents de récupérer leur enfant à 18h15, à l'issue de l'activité. Un document d'autorisation de prise en charge doit être sollicité auprès du service des Sports de la Ville.